

Outre-mer, nos soldats ont donné 72% de voix affirmatives, au plébiscite

Au Canada, la proportion des "oui" parmi les militaires a été de 84% — Quelles sont les causes de cet écart, à l'extérieur? — Le résultat d'ensemble du plébiscite reste sensiblement le même: 64% "oui", 36% "non" — Remaniements d'ordre administratif, à la censure — Le budget de guerre de M. Ralston — M. Pouliot exprime certains griefs et fait des réserves — Notre devoir est clair: améliorer la défense du Canada, dit entre autres choses le député de Témiscouata

M. Ralston affirme que l'autorité militaire est bien disposée envers l'élément de langue française

(par Léonold RICHER)

Ottawa, 6-V-42 — Les soldats canadiens stationnés outre-mer ont manifesté moins d'enthousiasme que ceux stationnés au pays pour délier le gouvernement de ses engagements anticonscriptionnistes solennels et répétés. C'est ce qui ressort du rapport officiel du vote militaire, publié hier soir par M. Jules Castonguay, directeur général du plébiscite. Hommes et femmes qui composent les services armés du Canada ont donné 251,118 réponses affirmatives et 60,885 réponses négatives. Si l'on ajoute le vote militaire au vote civil du lundi, 27 avril, le résultat total du plébiscite est le suivant; "oui", 2,921,

206 voix; "non", 1,608,609 voix. Ce résultat n'est cependant pas tout à fait complet. On attend encore à Ottawa les rapports de 798 bureaux de votation civils. Jusqu'ici le vote sur le plébiscite (4,529,815 voix) est moins considérable que le vote enregistré lors des élections générales de mars 1942 (4,608,423 voix).

Le vote militaire

Voici l'analyse du vote militaire. Au Yukon et dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie canadienne, il y a eu 55,721, "oui" et 11,016 "non"; dans l'Ontario et le

(suite à la dernière page)

Outre-mer nos soldats ont donné 72% de voix affirmatives au plébiscite

(suite de la première page)

Québec, 93,203 "oui" et 20,341 "non"; dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard, 41,720 "oui" et 5,821 "non". Les soldats stationnés outre-mer, c'est-à-dire en Grande-Bretagne, à la Jamaïque et à Terre-Neuve, ont donné 60,474 votes affirmatifs et 23,707 votes négatifs. Par conséquent les membres des forces armées, stationnés au pays et en dehors du pays, ont enregistré leurs votes de cette façon: oui, 251,118; non, 60,885. Le vote militaire a été moins considérable qu'on ne le prévoyait. On a rejeté 2,926 bulletins de vote, soit environ 1 pour 100 du total; les bulletins valides s'élevaient à 312,003. On avait établi quatre districts ou régions militaires pour enregistrer le vote des soldats: la région d'outre-mer comprenant la Grande-Bretagne, la Jamaïque et Terre-Neuve, et trois régions canadiennes. La première comprenait la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et l'île du Prince-Edouard; la seconde, l'Ontario et le Québec; la troisième, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie canadienne et le Yukon.

Le vote militaire est 80% en faveur de l'affirmative, alors que le vote civil n'était que 63% favorable à l'abandon, par le gouvernement, de ses promesses anticonscriptionnistes. On remarquera toutefois — et l'on attend avec intérêt des explications de ce fait — que les membres de nos forces armées stationnées en dehors du Canada ont fait preuve de moins d'empressement, que leurs camarades du Canada, à délier le gouvernement de ses promesses. Outre-mer le vote affirmatif n'a été que de 72% alors qu'il a été de 84% au pays. C'est la grande surprise du vote militaire. A part cela, le vote des soldats ne change rien. Le vote civil avait été, dans une proportion de 63% en faveur du "oui"; si l'on y ajoute le vote militaire, le vote affirmatif ne s'élève qu'à 64%.

Une agence d'information a noté qu'il est impossible de déterminer, par le résultat d'ensemble, comment les marins, les aviateurs et les soldats de langue française ont voté, puisqu'ils sont éparpillés aux quatre coins du pays et à l'extérieur; et que, de plus, on avait établi une division électorale pour les deux provinces de Québec et d'Ontario. Il reste que le vote militaire, par régions de votation, se partage comme suit: outre-mer, oui, 72%, non 28%; Provinces maritimes, oui, 88%; non 12%; Québec-Ontario, oui 82%; non 18%; provinces de l'Ouest, oui 83.5%, non 16.5%.

Le problème politique, créé par la tenue du plébiscite, reste donc le même, car le vote militaire n'a pas changé, pour la peine, le vote total, s'il a changé des chiffres.

La censure sous M. Thorson

A l'ouverture de la séance de la Chambre, le premier ministre a annoncé la création d'un nouveau bureau central de la censure sous la direction générale du colonel O. M. Biggar. Celui-ci continuera d'agir comme président du comité cana-

dien de la Commission permanente de défense canado-américaine. Tous les services existants de censure seront coordonnés et placés sous la juridiction du ministère des Services de guerre, dont est responsable M. Thorson. A l'heure actuelle il existe divers bureaux de censure et ils tombent sous la juridiction de plusieurs ministères. La censure de la presse est dirigée par MM. Fulgence Charpentier et Wilfred Eggleston; la censure postale par M. F. D. Joliffe; la censure de la radio par le colonel R. Landry; la censure des câblogrammes et des télégrammes par le major L. S. Yuill. Les directeurs de ces services agiront comme assistants du colonel Biggar. Le nouveau bureau central de la censure canadienne collaborera avec les autorités de la censure aux Etats-Unis.

Un bill de M. Church

Le député conservateur de Toronto-Broadview, M. T. L. Church, a présenté en première lecture un projet de loi qu'il proposa l'an dernier, amendement la loi des juges. Le bill a pour objet de prescrire que les juges n'auront plus droit de siéger dans des commissions en dehors de leurs fonctions judiciaires. A l'heure actuelle les juges peuvent agir en qualité de commissaires ou d'arbitres dans toute commission ou enquête, si le conseil des ministres les nomme à cette fin. On estime que l'administration de la justice ne devrait pas être entravée par la nomination, dans des commissions, de juges dont les services sont requis aux tribunaux. Depuis le début de la guerre, on a nommé plusieurs juges membres de commissions fédérales. La pratique tend à se généraliser. C'est pour y mettre fin que M. Church présente son projet de loi. M. Church veut aussi que tout juge reconnaisse l'authenticité juridique de la dernière décision ou du dernier jugement rendu par le Comité judiciaire du conseil privé ou par un autre tribunal de dernier ressort.

M. Ralston et son budget

La Chambre a continué l'étude de la résolution du budget de guerre de \$2,000,000,000. Le ministre de la Défense nationale, M. J. L. Ralston, a répondu de nouveau à des questions disparates. Ainsi il a déclaré que l'on permettra aux étudiants d'accepter du travail dans les industries dites non-essentielle, pendant la période des vacances, mais qu'on ne prolongera pas la période des vacances pour cela. En tout cas, il est préférable que ces jeunes gens travaillent dans des industries de guerre. Il a été ensuite question des moyens par lesquels on donnerait des soins médicaux aux gens rejetés des services armés pour des raisons d'incapacité physique. Si l'on a l'intention d'accepter les jeunes gens qui sont obligés de porter des verres, on devrait le dire sans retard, afin de permettre aux recrues possibles de s'enrôler. Le ministre de la Santé étudie un projet au moyen duquel on accorderait des traitements médicaux aux recrues ou aux volontaires rejetés du service pour des raisons de santé.

Les enfants, qu'en fera-t-on?

M. M. J. Coldwell, leader de la C.C.F., s'est intéressé particulièrement aux enfants. Dans plusieurs familles le père est dans l'armée et la mère travaille dans une industrie de guerre. Il faudrait voir à ce que les enfants ne soient pas sans surveillance à l'heure du midi, par exemple. On se plaint du nombre grandissant des jeunes délinquants. Si l'Etat a besoin des services de la mère, de dire M. Coldwell, l'Etat devrait voir à protéger la famille. Dans les régions où il y a de grandes industries de guerre, on devrait accorder des allocations aux autorités municipales afin de leur aider à résoudre le problème de la surveillance des enfants. Le révérend Dan Melvor, libéral de Fort-William, s'est inquiété de la morale des soldats, des "tentations" auxquelles ils sont exposés. Puis M. Ralston a parlé du corps auxiliaire féminin. Ce corps pourrait un jour compter 15,000 membres et rendre de précieux services.

M. Pouliot et nos soldats

Le discours le plus remarquable jusqu'ici du débat a été prononcé hier soir par M. Jean-François Pouliot, député de Témiscouata. Le député a commencé par se plaindre du fait que des lettres ne parviennent pas aux soldats. Des lettres sont retournées aux correspondants, alors qu'elles devraient être envoyées aux nouvelles adresses des soldats. Plusieurs soldats de la région de Témiscouata ont été envoyés en Colombie canadienne et dans les Provinces Maritimes. Ces recrues n'ont aucune objection à défendre leur pays. Mais il faudrait se rappeler que la région de Témiscouata n'est pas protégée. M. Pouliot a fait l'éloge de ce que les Canadiens français accomplissent dans les services armés. Il a parlé du nombre de volontaires qu'ils ont fournis depuis le début de la guerre. Des statistiques ont été établies pour démontrer que, comparativement à ce qui s'est passé au cours de la guerre de 1914, les enrôlements parmi les Canadiens de langue anglaise sont moins nombreux, alors que les enrôlements chez les Canadiens français sont plus nombreux.

A Montréal, des Canadiens français se sont enrôlés dans le régiment anglais *Black Watch*. Ils n'ont pas reçu de crédit pour cela. Dans tous les pays du monde la minorité doit souffrir des injustices de la part de ceux qui veulent gouverner. Les minorités sont décriées de façon à créer, à leur sujet, une fausse impression chez la majorité. C'est pourquoi, de dire M. Pouliot, on n'a pas donné crédit aux Canadiens français de ce qu'ils ont fait au cours de cette guerre. Le député a rappelé que le Québec fournit plus de recrues, sous le régime de la loi de la mobilisation, que toute autre partie du pays. Il a cité par ailleurs le triste exemple donné par un officier de langue anglaise qui, en réponse à une demande de renseignement de la part d'une personne de langue française visitant un train

militaire à Québec, disait qu'il ne parlait pas de langue étrangère. M. Pouliot a demandé le nombre de Canadiens français dans l'armée, ce qu'on a toujours refusé de lui fournir. Hier soir le ministre de la Défense nationale a déclaré qu'on ne tient pas compte de l'origine raciale du soldat et que la seule façon de la déterminer serait de faire le recensement des membres des forces armées.

A plusieurs reprises, évidemment, le député de Témiscouata a été interrompu, soit par le ministre de la Défense nationale, soit par d'autres députés. M. R.-B. Hanson, chef de l'opposition, semblait fatigué des remarques de M. Pouliot. M. Hanson a soulevé une question intéressante, lorsqu'il a dit que les jeunes gens qui s'enrôlent dans l'armée active peuvent, à certaines conditions, obtenir un congé pour se marier, alors que les jeunes gens appelés sous les drapeaux en vertu de la loi de la mobilisation, ne peuvent pas se marier aussi longtemps qu'ils ne s'enrôlent pas pour service outre-mer. C'est une autre manière d'imposer la conscription. "N'êtes-vous pas en faveur de la conscription?" lui a demandé un député libéral. "Oui, a répondu M. Hanson, mais je soutiens que nous devrions l'imposer ouvertement".

La défense du Canada

Enfin, M. Pouliot a fait un solide plaidoyer en faveur de la défense du Canada. Il n'y a pas bien longtemps on disait que nos moyens de défense étaient insuffisants. Se sont-ils améliorés? Plusieurs personnalités, tant militaires que politiques, ont soutenu que le Canada pouvait être menacé. Si cela est vrai, notre devoir est clair. Nous devons travailler à nous fortifier et à nous préparer. Non pas attendre les événements. Plus tard il sera peut-être trop tard. Nous avons l'exemple de l'Australie. Gouverner c'est prévoir et prévenir. Nous avons un effort de guerre total, mais il se fait totalement au dehors du Canada. M. Pouliot a parlé pendant près d'une heure et demie. S'il a été parfois interrompu, on ne l'a pas moins écouté attentivement. L'assistance à la Chambre était nombreuse pendant son discours. M. Pouliot a montré plusieurs erreurs commises par le ministère de la Défense nationale.

Ce sont de nos amis, dit M. Ralston

M. J. L. Ralston, à la fin de la soirée, a répliqué à M. Pouliot. D'après le ministre il n'y a pas de meilleurs amis des Canadiens français que les officiers des quartiers généraux de la Défense. Ces officiers font tout leur possible pour reconnaître, apprécier et appuyer la contribution des Canadiens français à l'effort de guerre. Si on a commis des injustices ou si on a porté des jugements défavorables sur les Canadiens français, les quartiers généraux n'en sont pas responsables. "Je suis sûr, a déclaré le ministre, que je ne pourrai pas convaincre le député de Témiscouata des bonnes dispositions du ministère de la Défense à l'égard des Canadiens français, mais je puis en convaincre la Chambre et le pays. Un député a soutenu que l'on ne devrait pas tenir compte des considérations de races lorsqu'on fait des nominations militaires. Je m'accorde avec lui, en ce sens que l'efficacité de l'armée ne doit pas en souffrir. Toutefois, je soutiens que c'est un devoir national de voir qu'une représentation convenable soit accordée à nos collègues de langue française... Deux des trois officiers d'état-major qui sont assis devant moi ce soir sont bilingues..." Il y a près de cinquante officiers de langue française aux quartiers généraux. A Mégantic on a établi une école bilingue de formation de chefs. La capacité totale de cette école est de 210 et le pourcentage alloué aux Canadiens français est supérieur au nombre des élèves de langue française. Dans les centres d'entraînement de l'est de l'Ontario et du Québec, il y a des instructeurs de langue française. Le député de Témiscouata s'étant plaint que les unités canadiennes-françaises n'ont pas été mobilisées, le ministre a dit qu'au cours de l'année on prévoit la formation des unités canadiennes-françaises suivantes: un régiment d'artillerie moyenne; un bataillon d'ingénieurs, cinq batteries de campagne, une batterie de projecteurs, cinq bataillons d'infanterie, une unité auxiliaire, une unité d'ambulance de campagne, un hôpital général, une compagnie du corps forestier, un bataillon d'infanterie bilingue de Sherbrooke. Un bataillon canadien-français fera partie de la brigade de chars d'assaut de la 2ème armée. "J'ai la liste des unités de langue française au Canada et outre-mer et elle constitue une représentation splendide", de dire M. Ralston; il a parlé aussi des manuels bilingues, des écoles de Saint-Jérôme et de Brockville. En ce dernier endroit il y a une équipe complète d'instructeurs de langue française. L'objectif est de former 125 officiers de langue française par mois.

Après ces renseignements, on a levé la séance.

Léopold RICHER